

BIOGRAPHIE

DE

STANISLAS DRAPEAU,

AUTEUR DES "ÉTUDES SUR LES DÉVELOPPEMENTS DE LA  
COLONISATION DU BAS-CANADA," ET PROMOTEUR  
DES "SOCIÉTÉS DE SECOURS" POUR VENIR  
EN AIDE AUX COLONS DÉFRICHEURS.

PAR

CHAS. THIBAUT.



OTTAWA

A. BUREAU & FRÈRES, IMPRIMEURS.

1891



Stanislas Drapeau

# BIOGRAPHIE

DE

# STANISLAS DRAPEAU,

AUTEUR DES "ÉTUDES SUR LES DÉVELOPPEMENTS DE LA  
COLONISATION DU BAS-CANADA," ET PROMOTEUR  
DES "SOCIÉTÉS DE SECOURS" POUR VENIR  
EN AIDE AUX COLONS DÉFRICHEURS.

PAR

**CHAS. THIBAULT.**

OTTAWA

A. BUREAU & FRÈRES, IMPRIMEURS.

---

1891

BIOGRAPHIE  
DE  
STANISLAS DRAPEAU.

---

CHAPITRE I.

---

(1821—1840)

**SOMMAIRE.**—Sa naissance.—Parrain et Marraine.—Ecoles et Séminaire.—Apprentissage.—Servant à dîner aux Prisonniers politiques—Anecdote historique à ce propos.—Porteur du *Canadien*.

**1821**—Le 28 juillet 1821 naquit à Saint-Roch de Québec, rue Saint-Vallier, résidence voisine de celle du vénérable Frère Louis, récollet, un enfant, premier né du mariage de Jean-Baptiste Drapeau, de Charlebourg, et de Marie-Angèle Bourbeau, de Beauport, alors résidant à Québec. L'enfant fut baptisé à l'Hôpital Général (Notre Dame des Anges), par le révérend Messire

Laurent-Thomas Bedard, chapelain de la Communauté, et il reçut au baptême les prénoms de Jean-Baptiste Stanislas.

Au moment d'aviser aux préparatifs du baptême et aux invitations qui s'en suivent, la jeune femme, ainsi que sa mère, voulurent déroger à la règle ordinairement suivie de prendre les grands parents de chaque côté, pour parrain et marraine du premier né; puis, désirant pardessus tout manifester leur affection particulière à une jeune et pieuse religieuse du cloître des Ursulines de Québec, la révérende Mère Saint-Stanislas, sœur de la mère du nouveau né, on alla l'inviter pour en être la marraine, mission qu'elle accepta avec empressement, après en avoir obtenue préalablement la permission de la Communauté; puis, désirant faire ajouter aux prénoms du père de l'enfant celui qu'elle portait elle-même en religion, on donna au nouveau baptisé les prénoms que nous venons de mentionner. Mais comme la marraine ne pouvait agir en dehors du cloître, elle se fit représenter aux fonts-baptismaux par sa mère, la grand-mère de l'enfant, et le parrain fut Sieur Pierre Drapeau, frère de Jean-Baptiste, oncle de l'enfant.

\*\*\*

La fortune des jeunes époux était modeste; cependant rien ne fut négligé pour donner à leurs enfants, par la suite, l'instruction nécessaire, en rapport avec leurs aptitudes et conditions. Ce fut Stanislas qui profita le plus largement de l'instruction donnée par ses premiers maîtres d'écoles, MM. Légaré et Dion, dont l'amour pour la jeunesse grandissait chez eux avec l'ardeur qu'ils apportaient dans l'exercice de leur apostolat.

**1835**—Après avoir fréquenté simultanément les écoles de ces deux vertueux instituteurs, et celle de l'ÉCOLE BRITANNIQUE, établie à Saint Roch, le jeune élève, alors âgé de quatorze ans, fut envoyé au Séminaire de Québec, ayant pour compagnons intimes d'études Louis Bonamy, petit neveu du frère Louis; Louis Falardeau, Joseph Cardinal, Eusèbe Lemieux, tous résidant au faubourg Saint-Vallier; pour précepteur de la première année, le vénérable abbé Baillargé, et pour gardien de discipline interne, en classe, le jeune ecclésiastique Auclair qui, plus tard, deviendra Curé d'office à la Basilique de Québec.

De tous ces condisciples de Stanislas, il n'y a plus de vivant que le Dr. Charles-Eusèbe Lemieux.

Notre but est d'esquisser, dans ces pages rapides, quelques traits caractéristiques de ce jeune homme au cœur large et patriotique, et en même temps de rappeler certains événements de l'histoire contemporaine, propres,—croyons-nous,—à intéresser les esprits sérieux et réfléchis. Nous sommes en 1837.

\* \* \*

**1837**—Après s'être appliqué quelques mois à l'étude d'un métier qu'il n'aimait pas, et pour d'autres raisons, il se décida pour la typographie, ayant une prédilection toute particulière pour cet art. Il entra donc à l'imprimerie du FANTASQUE, où il fut employé jusqu'à l'époque de la saisie de cet établissement, laquelle fut enlevée et transportée dans les voûtes du Palais de Justice de Québec, le 2 janvier 1838, tandis que ses éditeurs-propriétaires étaient emprisonnés.

**1838**—A cette époque néfaste de notre histoire, en effet, on vit se produire à Québec de

nombreuses arrestations vexatoires contre certains citoyens loyaux et paisibles, entr'autres celles de

MM. Etienne Parent et Jean-Baptiste Fréchet, du CANADIEN ;

MM. A. Jacques et Napoléon Aubin, du FANTASQUE ;

MM. Dr. Edouard Rousseau, Barthélemi Lachance et Pierre Chasseur, tous accusés de haute trahison.

Un poète à dit :

Mourir pour la patrie,  
C'est le sort le plus beau,  
Le plus digne d'envie !

On peut bien dire, ici, que l'emprisonnement, pour cause politique, à cette époque, était un honneur !

Toutes ces arrestations sentaient le despotisme le plus révoltant ; elles étaient ordonnées avec une puissance d'orgueil et de perfidie telles, que toujours, dans nos annales, elles seront la honte de ceux qui règnaient alors à la tête de l'oligarchie britannique.

Le FANTASQUE avait été pillé, mais heureusement il restait encore le CANADIEN sur la brê-

che, pour défendre les opprimés et les intérêts généraux du peuple.

\* \* \*

Pendant que ces braves Canadiens gémissaient sous les verrous, on vit notre jeune apprenti typographe, l'actif Stanislas, porter aux prisonniers politiques, le midi, les mets succulants que les mains habiles de Madame Jacques préparaient pour les sept illustres victimes de l'oligarchie anglaise de l'époque. Il avait été convenu, paraît-il, qu'à tour de rôle, chaque semaine, ce procédé de nourrir les prisonniers politiques s'accomplirait par les familles ainsi séparées de leurs chefs respectifs.

Empressons-nous de dire qu'après la saisie de l'imprimerie du FANTASQUE, le jeune Stanislas était entré au CANADIEN, afin de continuer son apprentissage de typographe, et que là, encore, il se rendit utile.

Durant la deuxième semaine d'incarcération des prisonniers politiques, ce fut le tour de Madame Fréchette à pourvoir aux dîners des prisonniers. Inutile d'ajouter que la plume des écrivains internés ne restait pas oisive, et qu'ils

savaient confier à l'intelligent et prudent apprenti les articles politiques destinés à paraître dans le CANADIEN, nonobstant l'absence de son rédacteur-en-chef. Voici comment on avait imaginé le stratagème mis en usage pour cette fin.

Parmi les mêts renfermés dans le panier voyageur se trouvait permanemment une grosse tartine, sous la croûte de laquelle l'on mettait un article de rédaction, une épreuve à lire, une communication intime, etc., etc., que l'apprenti portait ou rapportait selon le besoin. Par ce moyen, les fureurs du CANADIEN ne se ralentissaient aucunement. Il faut avouer que le porteur de cette historique CROUTE, qui était alors un garçonnet très éveillé et suffisamment hardi, a dû en voir bien d'autres espiègleries depuis ce temps-là !

\* \* \*

Malgré la rareté de l'ouvrage dans les imprimeries de la cité de Québec, à cette époque agitée, et la modicité des salaires accordés aux apprentis typographes, le loyal Mr. Fréchette, propriétaire du CANADIEN, s'empressa d'accorder

au jeune Drapeau un salaire généreux en considération de ses services, et lui désigna le quartier Saint-Roch, pour faire, trois fois par semaine, les lundi, mercredi et vendredi, la distribution du *Canadien* aux abonnés de cette localité qui, alors, ne s'étendait pas au delà de la rue de l'Eglise, du côté de l'ouest, à part la double rangée de maisons situées sur la rue Saint-Vallier, depuis le pied de la côte d'Abraham jusqu'à la côte Sauvageau. Tous les terrains situés en arrière de la rue Saint-Vallier, depuis la colline élevée du faubourg St. Jean jusqu'à la petite rivière Saint-Charles, étaient en friche.

Il n'est pas sans intérêt d'ajouter que le nouveau porteur du CANADIEN remplaçait un confrère, apprenti comme lui, le jeune Honoré Simard qui, plus tard, deviendra co-associé de la célèbre maison Méthot et Chinic, et l'un des membres de l'Assemblée législative pour la cité de Québec.

\* \* \*

**1840**— La vengeance des vainqueurs, tant du Haut que du Bas-Canada, ayant été satisfaite par l'échafaud ou l'exil, on crut sceller le sort du

pays par l'Union des deux Provinces. Dès ce moment, chaque nationalité s'efforça de tirer le meilleur parti possible des avantages offerts par la nouvelle Charte, imposée malgré nous. Quant aux sept prisonniers politiques de Québec, ils avaient été relâchés quelques six mois plus tard, après leur arrestation, et sans procès !



## CHAPITRE II

—

(1838—1847.)

SOMMAIRE. — Affligeante nouvelle. — Publication du Manuel de la Tempérance. — Publication de l'*Artisan* — Incident causé par l'un des Collaborateurs. — Le *Ménes-trel* — Etablissement de la première feuille commerciale quotidienne à Québec. — Grandes conflagrations de 1845. — Départ de Québec pour Montréal — Administration de la *Revue Canadienne*, journal politique — Pertes et tracasseries causées par la jalousie d'un égoïste. — Mariage. — Retour à Québec.

Nous aurions dû faire connaître au lecteur, avant ce moment, le malheur qui était venu fondre sur notre jeune imprimeur, et qui lui avait fait répandre d'abondantes larmes. Cette tristesse lui fut causée par la mort de son affectionnée marraine, la révérende Mère Saint-Stanislas, enlevée de ce monde au milieu des pleurs de toute la Communauté. Voici comment cette

triste nouvelle fut annoncée à la mère de la défunte :

URSULINES DE QUÉBEC.

8 Avril, 1838.

A Madame Ve. Frs. Bourbeau.

Québec.

Madame,

“ C'est avec douleur et à mon grand regret, que je vous annonce une perte que nous partageons avec vous, en la personne de votre très chère fille, **LOUISE**, de Saint-Stanislas, religieuse de chœur en ce monastère, depuis près de vingt-deux ans.

“ Elle cessa de vivre hier au soir sur les six heures, après sa longue et douloureuse maladie, qu'elle a essayée avec beaucoup de patience, à l'édification de toute cette Communauté affligée. Nous compatissons toutes à votre juste affliction, et pour vous offrir quelques consolations, considérez, s'il vous plaît, quel grand avantage c'est pour elle d'avoir servi Sa Divine Majesté près de vingt-deux ans, en qualité d'épouse de Jésus-Christ, dans cette Communauté, où elle a, je l'espère, acquis beaucoup de mérite, et où présentement on fait nombre de prières pour le repos de son âme.

“ Ses funérailles auront lieu demain matin sur les six heures.

“ Je suis avec considération,

“ Madame,

“ Votre très humble servante,

Sr. St. GABRIEL, Sup.”

Cette jeune épouse du Cloître, née Marie-Louise Bourbeau, de Beauport, était entrée au monastère en 1816, alors âgée de 21 ans, et s'envolait au ciel en 1838, à l'âge de 43 ans, après un séjour de vingt-deux ans passés dans la solitude du cloître, suivant que nous l'indique cette lettre, que nous venons de lire.

\* \* \*

**1843**—Comme la mission de l'Eglise, sur la terre, est de détruire l'empire des vices et d'établir le règne de toutes les vertus, on vit NN. SS. les Evêques, dans des Mandements particuliers, arborer la bannière de la Tempérance dans la province de Québec, que de zélés prêtres soutenaient par la prédication.

Comme il devenait nécessaire d'offrir aux Associations de tempérance, qui s'établissaient dans le pays, des Règlements conformes au but du mouvement, et surtout offrir des faits et des exemples qui fussent capables d'intéresser et de livrer un grand combat à l'ivrognerie, notre jeune imprimeur conçut le projet de publier un livre à cet effet, et après avoir obtenu la permission de l'autorité épiscopale, ce livre fut impri-

mé et répandu dans toutes les parties de la province de Québec, invitant tout le monde à s'enrôler sous la bannière de la religion, sous forme d'Associations, pour combattre l'intempérance et faire triompher la sainte et salutaire croisade recommandée par les Evêques.

Ce livre, intitulé : *Manuel de la Tempérance*, publié au mois de juillet 1843, par Stanislas Drapeau, eut un grand succès; il contribua puissamment à combattre le hideux vice de l'intempérance. Bien des larmes furent séchées par suite des conseils donnés et suivis peu à peu dans tous les rangs de la société, à la gloire de l'Eglise, et de son œuvre sainte. Ajoutons que de toutes les forces morales employées pour combattre l'ivrognerie, aucune ne fut plus puissante, plus féconde en bons résultats, que cette noble fondation des sociétés de Tempérance, dans toutes les parties du pays.

\* \* \*

Entraîné par l'ambition, comme bien d'autres patriotes de l'époque, pour aider au développement des intérêts franco-canadiens, Stanislas Drapeau, alors âgé d'environ 22 ans, abandonna

l'établissement du *Canadien*, au mois de juillet 1843, pour continuer la publication d'un journal politique, l'*Artisan*, dédié aux intérêts de la classe ouvrière et agricole. Ce journal, qui avait été publié quelques mois auparavant par deux typographes, dont l'un, James Huston, avait cessé d'exister depuis environ six mois lorsqu'il reparût sous la nouvelle direction.

Il faut avouer qu'il fallait une dose de courage plus qu'ordinaire pour faire une telle entreprise, à cette époque reculée, car la clientèle aux journaux français était presque nulle, et le patronage du gouvernement peu rémunérateur quand il ne faisait pas défaut tout-à-fait; la presse française, d'ailleurs, était exposée à ces lacunes officielles, comme elle l'est encore assez souvent, surtout la bonne.

Cela n'empêcha pas, cependant, notre jeune entrepreneur de s'allier à un jeune étudiant en droit, de talents fort remarquables, Mr. Magloire Hudon, qui se constitua le rédacteur de la feuille, assisté de quelques amis comme collaborateurs. Plus tard, on verra M. Hudon, alors avocat, abandonner Québec pour aller s'établir à Rimouski, dont il devint maire, et y mourir.

\* \* \*

1844—Entr'autres incidents qui se produisirent durant la publication de l'*Artisan*, on constate qu'un jour, en l'absence du rédacteur en chef, l'un des collaborateurs, jeune étudiant en médecine, se permit de faire des siennes.

Étant rempli du feu patriotique de l'époque, à cause des vexations que l'on faisait subir à tout un peuple, et se sentant entraîné à venger la nationalité, toujours en butte au mauvais vouloir de l'oligarchie, ce Collaborateur crut devoir s'attaquer au juge-en-chef même, Sir James Stuart, Baronet, qui siégeait alors à Québec.

Surexcité, aussi, par la lecture qu'il venait de faire du dernier livre publié par Laménais, intitulé: *Les Paroles d'un Croyant*, notre écrivain fougueux se mit en devoir de faire, comme l'auteur parisien, le procès des Grands et des Rois. Empruntant le langage de Laménais, il écrivait :

—“Jeune homme !.....que vois-tu ?

—“Je vois le juge-en-chef, Sir James Stuart, sur le Banc.....prêt à faire le mal.....et il le fait, en effet.”

Il n'en fallut pas davantage pour faire ordonner la saisie du journal et de l'imprimerie ; et, bientôt l'on vit arriver les gendarmes et la police, pour se saisir du manuscrit du rédacteur de cet article ; mais chose singulière, cette pièce de conviction ne se trouvait pas dans l'imprimerie.

Quoiqu'il en fut, les menaces proférées et la gravité de l'attaque firent croire au pauvre imprimeur,—dont le défaut d'expérience ne lui avait point permis de contrôler l'entraînement de son Collaborateur,—qu'il était perdu sans ressource ! Dans sa terreur, il exposa ses craintes aux honorables MM. Louis Panet et René Édouard Caron, protecteurs de son journal, lesquels applanirent la difficulté, avec la promesse faite par le craintif éditeur, de ne plus permettre, à l'avenir, de semblables attaques dans son journal. Comme on le voit, la liberté de la presse n'était pas très libre.

Jugeant que l'*Artisan* ne saurait promettre une aisance quelque peu appréciable à son propriétaire et aux rédacteurs, on le remplaça, à l'automne de 1844, par une Revue littéraire et musicale, intitulée "*Le Ménestrel*." Ce dernier eut pour rédacteur-propriétaire M. Marc-Aurèle Plamondon, étudiant en droit, aujourd'hui juge à Arthabaskaville. C'est dans cette Revue que

fut publiée la charmante esquisse de M. Eugène L'Écuyer, *la Fille du Brigand*, qui fut hautement appréciée et reproduite par la presse.

\* \* \*

1845.—L'esprit d'entreprise du jeune Drapeau ne se bornait pas seulement à un ordre d'idées théoriques, mais il s'affirmait pratiquement, et il finissait toujours par conquérir l'appui des hommes sérieux et éclairés. Seulement il est regrettable qu'il se soit trouvé à une époque si tourmentée. Il fut du nombre de ceux qui, ne consultant que l'ardeur de leur patriotisme, se lancent dans des voies encore trop peu explorées, dans des entreprises peut-être même trop hâtives, hasardées ou peu lucratives. Quoiqu'il en soit, sentant en lui-même un besoin continuel de marcher en avant, et encouragé par un certain groupe de marchands canadiens et anglais, il commença la publication d'une feuille quotidienne, dans les deux langues, et intitulée *The Courier and Quebec Shipping Gazette*. Il eut pour associé, son ami, Marc-Aurèle Plamondon, qui en était le rédacteur.

Ce journal, format *Demy*, paraissait à 6 heures du matin chaque jour, et le tirage en était de 2,000 exemplaires, dans la ville, à part l'édition hebdomadaire, que les grandes maisons commerciales anglaises de la basse-ville, et des environs, expédiaient à leur comptoirs d'outre-mer. En outre des annonces, ce journal publiait toutes les nouvelles maritimes et les entrées de la douane, la cargaison contenue dans chaque bâtiment arrivant ou partant du port de Québec; renseignements que l'on classait sous le titre de *Manifest*.

La publication de cette feuille, qui n'était soutenue que par la recette des annonces, arrivait gratuitement chez les deux mille petits commerçants qu'il y avait alors dans la ville de Québec, depuis l'Anse des Mères jusqu'aux confins des faubourgs Saint-Roch et Saint-Jean. Partout où il y avait un comptoir, le journal était livré. Il fut donc le premier journal quotidien publié à Québec, à cette époque. Le *Morning Chronicle* ne verra le jour que deux ans plus tard.

C'était à l'automne de 1844 que MM. Drapeau et Plamondon avaient commencé la publication de cette feuille qui devait, à leur grand regret, s'engloutir avec les colossales richesses des citoyens des faubourgs Saint-Roch et Saint-

Jean, dans les grandes conflagrations des 28 mai et 28 juin 1845, catastrophes qui détruisirent presque entièrement ces deux populeux centres. Comme il ne restait plus de comptoirs à desservir, ce journal, n'ayant plus raison d'exister, cessa de paraître.

\* \* \*

Malgré ce désastre poignant pour tout le monde, et qui amenait la ruine de notre actif imprimeur, il ne se laissa pas abattre par le découragement; au contraire, il réfléchit sur ce qu'il aurait à faire, et partit pour Montréal.

Ayant fait la rencontre d'un avocat journaliste, en quête d'un typographe, il lui vendit son imprimerie, et devint le chef-d'atelier du nouvel établissement. Celui-là était M. Louis Le Tourneux, qui, déjà, y publiait une feuille littéraire hebdomadaire : *La Revue Canadienne*. Elle devint alors journal politique, en même temps qu'une autre publication naissait aussi sous le titre de *Revue de Législation*, laquelle fut hautement patronisée par toutes les grandes maisons d'éducation et par le Barreau.

Tout était installé dans la bâtisse voisine de la *Minerve*, rue Saint-Vincent, Montréal. La Revue littéraire fut transformée en journal politique semi quotidien. Ce journal était conservateur et tout dévoué à la politique du ministère Lafontaine-Baldwin.

\* \* \*

1846.--Au 1er janvier 1846, une nouvelle publication littéraire : l'*Album de la Revue Canadienne*, fut ajoutée au journal politique, et elle reçut également un très bon accueil dans la plupart des paroisses du district de Montréal.

Nous lisons sur la couverture de l'*Album* du 1er février suivant, un entrefilet du rédacteur attestant "qu'il ne pouvait avoir confié la direction de son établissement en des mains plus habiles que celles de Mr. Stanislas Drapeau."

Cet aveu, si bien mérité, vengeait cet habile typographe contre les envieuses déclamations d'un certain *Quidam*, de Québec, qui avait écrit au propriétaire de la *Revue Canadienne*, pour

l'informer que l'imprimeur qu'il venait d'engager n'était capable de rien, en typographie, et il s'efforçait de lui faire perdre sa place, afin de la prendre lui-même. C'était un incapable en typographie, qui agissait ainsi, et on peut bien lui répéter cette sentence du poète:

*L'envie naquit un jour de l'incapacité.*

Cette mauvaise action fut la cause qu'une partie du salaire du nouveau chef d'atelier fut sacrifiée, en attendant que le jour se fit, ce qui ne tarda pas. Par esprit de justice, Mr. Letourneux fit la déclaration que nous venons de lire, et il sut rétablir les conditions du salaire primitif. Cependant le dommage existait, et l'auteur s'est-il jamais inquiété de réparer sa faute ? Quel mal la jalousie n'a-t-elle pas fait ? Il sera toujours vrai de dire que l'habileté et le talent ont toujours été en butte à la jalousie des âmes médiocres.

\*\*\*

Après un séjour d'une année à Montréal, notre jeune Québécois, qui avait laissé un cœur aimant lors de son départ, retourna vers

le nid de ses amours. Il y trouva sa Colombe portant encore dans son bec, en outre de la branche antique, et la grande vertu de l'économie, une fleur d'oranger : c'était par trop tentatif.

Tout fut bientôt arrangé, et le mariage fut célébré à la Chapelle Saint-Louis de la Cathédrale de Québec, au mois de juillet 1846. Quelques jours après, le jeune couple partit pour Montréal, désormais lieu de leur future domicile.

Mais à peine deux années s'étaient-elles écoulées, que l'impitoyable mort enlevait à Mr. Drapeau son père et sa mère, à quelques mois d'intervalle. Comme il était l'aîné de la famille, et que celle-ci avait plusieurs propriétés à administrer, il se vit donc contraint d'abandonner Montréal, au grand contentement de sa jeune épouse, pour retourner résider à Québec.



### CHAPITRE III.

(1848 1858.)

SOMMAIRE.—Encouragement de la Maison Crémazie.—Publication de *l'Ami de la Religion et de la Patrie*.—Activité déployée par l'éditeur-propriétaire durant la révolution de Paris, en 1848.—Son entrée au *Journal de Québec*, comme chef-d'atelier.—Fondation d'une Société de Colonisation parmi les Ouvriers de Québec.—Appel aux Municipalités de la Province de Québec en faveur de la colonisation par l'État.—Sa nomination comme Administrateur du *Courrier du Canada*.

1848.—La crise commerciale, qui sévissait déjà depuis quelque temps, était encore tellement forte, en 1848, que les imprimeries étaient toutes désertées par la clientèle, et tout faisait présager que cet état de chose ne changerait pas de longtemps. Cette perspective peu ras-

surante troublait sensiblement le jeune ménage. Mais, comme par le passé, Stanislas fit face à ce contre-temps, et il se mit à songer aux moyens à prendre pour se créer quelques revenus. Un projet lui vint à l'esprit, et d'un bond il courut à la librairie Crémazie, rue de la Fabrique, et après quelques pourparlers avec son ami, Octave Crémazie, il sortit du magasin, apportant sous son bras plusieurs livres à imprimer, entr'autres le *Tableau de la Messe*, avec gravures ; la *Neuvaine Saint-François-Xavier* ; le *Petit Cathéchisme* du diocèse, dont il devait tirer 5,000 exemplaires de chaque.

Ce fut à l'imprimerie du *Journal de Québec* que ces ouvrages furent imprimés par Stanislas Drapeau, après arrangements pris avec le propriétaire de l'imprimerie, Mr. Augustin Côté, dont le bon cœur était toujours prêt à encourager ceux qui possédaient l'amour du travail.

Ayant réalisé d'assez beaux profits, Mr. Drapeau fonda l'*Ami de la Religion et de la Patrie*, en communauté d'idées avec Mr. Jacques Crémazie, avocat, qui se chargeait gratuitement de la rédaction du journal, et de l'achat même du matériel d'imprimerie, ce qui n'était pas un faible appoint dans l'affaire. Ce journal fut savamment rédigé, et plusieurs hommes poli-

tiques importants contribuèrent, par leurs écrits, à le rendre très populaire. Il était publié dans les intérêts du parti conservateur.

\* \* \*

La révolution qui venait d'éclater en France, sous le règne de Louis-Philippe, au mois de juillet 1848, fut une source de dépenses assez considérables pour le nouveau journal, qui publiait les dépêches télégraphiques de chaque jour et de chaque heure. Il était le seul journal français qui fut alors abonné à la Compagnie du Télégraphe, dont le bureau de transmission était à la Bourse, à la basse-ville.

Bien souvent, les marchands canadiens-français de la basse-ville constatèrent que les nouvelles télégraphiques publiées par le journal français, *l'Ami de la Religion et de la Patrie*, touchant la révolution française, leur arrivaient assez fréquemment avant celles du journal anglais, le *Morning Chronicle*, bien que celui-ci n'avait point de traduction à faire de ces dépêches !

Cette activité déployée par Mr. Drapeau et Mr. Philippe Jolicœur, occupé à la rédaction et

traduction de ces dépêches, était remarqué avec satisfaction et intérêt, cependant la clientèle d'annonces des marchands canadiens était loin d'égaliser même le quart des annonces canadiennes publiées par le journal anglais ! Tandis que l'un s'enrichissait, l'autre tirait de l'aîle et végétait. C'est le sort de la presse française en bien des lieux. L'on s'accroupit toujours devant l'étranger, et l'on dédaigne ce qui vient des nôtres ! C'est là l'un de nos grands vices nationaux.

\* \* \*

1851.—Trois ans plus tard, Mr. Drapeau, alors agé de 30 ans, entraît au *Journal de Québec* comme chef d'atelier, et il était également chargé de la composition typographique des livres liturgiques du Chant pour les Eglises, que l'on se préparait à imprimer incessamment. Il resta attaché à l'établissement de ce journal jusqu'au 15 décembre 1856.

\* \* \*

\* \* \*

1856.—Dans son désir de voir la colonisation prendre un développement plus considérable, Mr. Drapeau n'avait négligé aucune occasion d'y mêler son labeur. Il se fit collaborateurs de plusieurs journaux, pour prêcher la prise de possession du sol, et combattre l'émigration des canadiens-français aux États-Unis. Sans cesse il s'efforçait d'attirer l'esprit public sur ces graves questions, dans l'espoir de voir s'agrandir le cercle des volontés agissantes pour cette grande œuvre patriotique et nationale par excellence.

En feuilletant les journaux de l'époque, on rencontre partout les écrits de ce vaillant travailleur. Le premier qui nous tombe sous les yeux, entre bien d'autres, mais qui nous touche plus profondément, est le *Manifeste* du 15 août 1856, dans lequel il soumet le projet de fonder à Québec, parmi la classe ouvrière, une Société de colonisation, pour aider au mouvement qui s'accroissait déjà de plus en plus. En lisant aujourd'hui ce *Manifeste*, publié il y a bientôt quarante ans, on y découvre des paroles

qui nous semblent prophétiques, touchant l'immigration étrangère, et on peut en déduire un enseignement utile pour l'avenir probable réservé à chaque nationalité, et toucher du doigt notre propre situation. Citons plutôt :

### AUX OUVRIERS DE QUEBEC.

“ CONCITOYENS !

“ Réveillons-nous ! . . . . Le moment est arrivé où il nous faut tracer les limites du sol que nous devons occuper. La propriété foncière chez les canadiens-français doit s'étendre jusqu'au dernier de nos descendants.

“ Il est donc grandement temps pour nous, héritiers du sol de nos ancêtres, de pousser bien loin la ligne de démarcation qui doit séparer la grande famille Canadienne-Française d'avec l'immigration étrangère, qui bientôt viendra frapper à nos portes, pour nous disputer le sol pouce par pouce.

“ Emparons-nous donc sans délai de ces vastes terres qui entourent, de toute part, notre belle et florissante vallée du Saint-Laurent, pour ne former avec elle, qu'une immense colonie française, où des milliers de jeunes gens pourront y trouver l'air, l'espace et le bonheur !

“ Il faut ici que la voix puissante des ouvriers de Québec pénètre jusqu'aux extrémités du pays, pour que son exemple soit un salutaire enseignement à tous les

“ Comtés, à toutes les Paroisses du Bas-Canada, afin de  
 “ les engager à suivre plus efficacement cette marche,  
 “ qui est la seule propre à assurer la stabilité de nos ins-  
 “ titutions, de notre langue et de nos lois.”

\* \* \*

Comme on devait s'y attendre, l'Association proposée fut fondée, et plus de 300 personnes, chefs de famille pour la plupart, s'inscrivirent, comme membres, sur la liste des associés.

M. George Batchelor, de New York, ci-devant typographe de Québec, M. Adolphe Tourangeau, aujourd'hui Maître de Poste, à Québec, M. le Juge Marc-Aurèle Plamondon, alors rédacteur du *National*, et Mr. Stanislas Drapeau, le promoteur de la nouvelle Société, adressèrent l'auditoire, en faisant valoir toutes les raisons qui devaient militer en faveur d'une telle fondation, et terminèrent par un appel patriotique à rendre efficace le plan de colonisation, tel que soumis.

\* \* \*

1858.—Deux ans plus tard, nous voyons notre infatigable apôtre de la colonisation lancer, dans toute la Province de Québec, une brochure de 32 pages, double colonne, intitulée : *La Colonisation du Bas-Canada envisagée au point de vue national*. C'était un appel fait aux Municipalités du Bas-Canada, et l'auteur avait joint à cet envoi gratuit de sa brochure, une lettre portant la date du 25 janvier 1858, ainsi conçue :

A MM. les Prefets, Maires et Conseillers Municipaux du  
Bas-Canada.

MESSIEURS,

“ Permettez-moi d'attirer votre attention sur les  
“ quelques pages ci-jointes, concernant les intérêts de la  
“ Colonisation, et surtout sur le *Plan de Colonisation par*  
“ *l'Etat*, que je propose pour la prompte occupation des  
“ terres incultes de la Couronne.

“ Me reposant entièrement sur votre patriotisme, j'es-  
“ père que ma démarche, dictée par le plus pur désir  
“ d'être utile à mon pays, comme à la cause du peuple  
“ colonisateur, trouvera, en chacun de vous, un apôtre  
“ dévoué à cette belle œuvre, et que vous vous efforcerez  
“ de faire connaître publiquement l'opinion de votre  
“ Municipalité sur ce sujet, d'ici à l'ouverture des  
“ Chambres.

“ Le moment est arrivé où il nous faut reculer le plus  
“ possible les limites du sol que nous devons habiter,

“ afin de transmettre à nos descendants la propriété  
 “ intacte de ce sol conquis à la civilisation par nos  
 “ ancêtres

“ Il est donc grand temps pour nous, héritiers du patri-  
 “ moine de nos pères, de nous mettre à l'œuvre en pres-  
 “ sant le Gouvernement de faire coloniser, sans délai,  
 “ ces vastes terres qui bordent, de toutes parts, notre  
 “ belle et florissante vallée du Saint-Laurent, pour que  
 “ le surplus de nos populations des villes et des campa-  
 “ gnes, de toute origine, ainsi que ceux qui vivent à  
 “ l'étranger, puissent venir s'établir d'une manière pro-  
 “ fitable et permanente, et concourir à la prospérité com-  
 “ mune du pays.

“ Puisque c'est la campagne qui fait la nation, il faut  
 “ donc que la voix puissante des Municipalités se fasse  
 “ entendre et pénétre jusqu'au sein même de notre  
 “ Législature. Il faut que les membres de l'Assemblée  
 “ Législative, sachant la volonté des Comtés, s'efforcent  
 “ de faire triompher toute mesure qui tendra à doter le  
 “ pays d'un si bel avenir.

“ Le Clergé Canadien, auquel est dû en très grande  
 “ partie les résultats actuels de la colonisation du pays,  
 “ ne manquera pas, j'en ai la ferme conviction, de raviver  
 “ davantage l'esprit public en faveur de cette belle  
 “ œuvre, en s'associant aux Municipalités pour cet objet.

“ C'est donc par l'union et le concours de tous que  
 “ nous parviendrons à assurer au Canada sa véritable  
 “ valeur, qui est la seule propre à affirmer la stabilité de  
 “ nos institutions, de notre langue et de nos lois.”

\* \* \*

Cette chaleureuse Adresse fut reçue avec une bienveillance toute particulière, et on vit un grand nombre de Comtés, de Paroisses et de Villages ruraux s'occuper, dans des assemblées publiques convoquées à cet effet, du *Plan de Colonisation* de Mr. Drapeau, et adopter des résolutions destinées à faire prospérer l'œuvre du défrichement dans toutes les parties du Bas-Canada. Les Requêtes furent si nombreuses, que le gouvernement, qui gardait un silence absolu depuis une dizaine d'années, sur cette importante question, se vit obligé d'insérer un paragraphe dans le discours du Trône de 1858, concernant la Colonisation.

\* \* \*

Mr. Drapeau ayant laissé le *Journal de Québec*, en 1856, comme nous l'avons dit précédemment, prenait l'administration du nouveau journal, le *Courrier du Canada*, qu'une société d'hommes politiques venait de fonder pour le triomphe

des idées conservatrices. Ses premiers rédacteurs furent MM. le Dr. J. C. Taché et L. H. Langevin, aujourd'hui Ministre des Travaux Publics du Canada. Cette nouvelle feuille politique parut, pour la première fois, le 2 février 1857.



## CHAPITRE IV.

—

(1859—1862.)

**Sommaire.**—Nommé Agent de Colonisation.—Fondation des *Associations de Secours* pour aider les Colons dans l'ensemencement de leurs défrichements.—Constitution et Règlements, etc.—Etablissements des Colons sur les chemins Elgin et Taché, comté de l'Islet.

**1859.**—Le zèle qu'avait déployé Mr. Drapeau pour l'œuvre de la Colonisation, par ses écrits, ses sacrifices d'argent et de temps en faveur de la Cause dont il s'était constitué l'apôtre depuis bon nombre d'années, avait attiré l'attention du gouvernement, qui le nomma, en 1859, Agent pour l'établissement des colons sur les chemins Elgin et Taché, avec résidence à Saint-Jean-Port-Joli, comté de l'Islet.

Quant au chemin Taché, qui s'étendait depuis les profondeurs de la paroisse de Saint-Raphaël jusqu'à Saint-Octave de Métis, embrassant les

comtés de Bellechasse, Montmagny, Kamouraska, Témiscouata et Rimouski, il n'était alors que tracé, tandis que l'autre route était en voie d'ouverture.

Sir Narcisse-Fortunat Belleau, ce grand patriote qui n'a jamais cessé d'avoir les yeux ouverts sur ceux qui travaillent efficacement et avec amour au progrès de la Colonisation du pays, avait tout de suite jugé que Stanislas Drapeau ferait un bon Agent de Colonisation et tout à fait compétent pour faire développer cette œuvre nationale, il soumit son nom au Conseil des Ministres, dont il faisait parti, et ayant obtenu l'assentiment de ses collègues, l'informait par ces paroles obligeantes :

“ Stanislas ! va planter ton DRAPEAU sur les hauteurs du Chemin TACHÉ ! ”

Le premier Ministre du Canada était alors Sir Pascal-Etienne Taché.

Quelques jours après, la *Gazette Officielle* annonçait la nomination de Mr. Drapeau comme Agent de Colonisation.

Dès ce moment, Mr. Drapeau alla s'établir à Saint-Jean Port-Joli, pour y ouvrir un bureau d'octrois gratuits des terres de la Couronne, et pour d'autres fins, concernant le Département.

A peine était il arrivé dans le Comté, que de suite il se mit en communauté d'idées avec MM. les Curés pour fonder dans chacune de leurs paroisses, une *Association de Secours*, destinée à venir en aide à ceux qui s'établiraient sur les terres de la Couronne, et pour l'ensemencement de leurs défrichements durant les premières années d'établissement dans la forêt.

Ce magnifique projet d'Association, si patriotiquement national, fut d'un puissant secours pour les colons. Chaque Société paroissiale était chargée d'aider les colons sortis de la paroisse. Quant à ceux qui venaient des paroisses étrangères au Comté, ils étaient répartis entre les diverses Associations, et recevaient les mêmes avantages de chacune d'elles.

La première année, la paroisse de Saint-Jean Port Joli, seule, distribua, au printemps de 1860, environ 430 minots de grains et de patates aux familles établies sur la route Elgin. Il en fut ainsi chaque année subséquente pour cette

paroisse ; et les autres Associations paroissiales du Comté en firent autant.

Afin de propager cette belle idée, acclamée par toute la presse il y a déjà plus d'un quart de siècle, nous croyons devoir reproduire ici ce Projet, afin de faciliter les organisations qui pourraient encore se créer dans le même but.

Voici le Projet tel que nous le trouvons publié dans les journaux de l'époque, année 1859.

## RELIGION ET PATRIE !

---

### ASSOCIATION DE SECOURS

POUR VENIR EN AIDE AUX

### COLONS DEFRICHEURS.

---

#### CONSTITUTION.

---

ARTICLE I.—Le but de l'*Association de Secours* est, au moyen d'une organisation régulière et permanente, de venir en aide aux personnes qui s'établissent sur des

terres nouvelles, afin d'accroître le développement de la richesse nationale par la prise de possession du sol, et donner aux familles qui s'y dévouent un encouragement propre à les aider à faire l'acquisition d'un patrimoine ; d'inculquer par cet acte de bienfaisance, l'esprit de charité mutuelle, l'estime des hommes entr'eux, et la pratique de tout ce que la confraternité, la philanthropie et le lien national prescrivent aux enfants d'une même famille.

ARTICLE II.—L'*Association de Secours* étant une œuvre nationale et de charité, a pris pour devise : *Religion et Patrie* !

ARTICLE III.—Outre le Directeur-Président de l'Association, qui sera de droit Mr. le Curé de la Paroisse, les officiers suivants seront élus, chaque année, savoir : Un Président-Adjoint ; deux Vice-Présidents ; un Secrétaire ; un Trésorier ; et un Conseil de vingt membres pour former, avec les officiers ci-dessus mentionnés, le Bureau de Direction, dans une assemblée de paroisse qui aura lieu, chaque année, dans le mois d'octobre.

ARTICLE IV.—Il y aura deux assemblées générales chaque année ; l'une dans le mois de juillet et l'autre dans le mois d'octobre. La première aura pour but de soumettre aux membres de l'Association un rapport annuel sur les bonnes œuvres opérées durant l'année, ainsi qu'un Etat des comptes de la Société ; la seconde assemblée aura pour but l'élection des officiers pour l'année suivante.

ARTICLE V.—La contribution annuelle sera pour les Cultivateurs d'un minot de grain ou plus, suivant le zèle charitable ou l'aisance des personnes intéressées aux besoins des pauvres, payable dans le mois de janvier,

chaque année. Quant aux associés qui ne récolteraient point, ils seront tenus de verser dans la caisse de l'Association une valeur de 50 centins par année, payable aussi à la même époque.

ARTICLE VI.—L'œuvre dont l'Association aura à s'occuper, sera de distribuer à propos, parmi les colons établis sur des terres nouvelles, des grains de semence, le printemps, afin de leur aider à sortir des embarras dont est semée la route du défricheur durant les premières années, et de promouvoir, par là, la cause de la colonisation.

ARTICLE VII.—La durée de l'aide accordé à chaque colon ne devra se prolonger au-delà de quatre années ; encore sera-t-il nécessaire de bien considérer l'état du colon, pour s'assurer s'il a, ou non, impérieusement besoin d'un tel appui, et si l'amour du travail du dit colon est en harmonie avec les sacrifices que s'impose l'Association pour l'aider à s'établir.

ARTICLE VIII.—Les limites naturelles dans lesquelles l'Association aura à déployer sa charité devront être celles des établissements voisins de la paroisse.

ARTICLE IX.—Dans le cas qu'il arriverait qu'une ou plusieurs *Associations de Secours* seraient fondées dans un endroit, lesquels seraient destinées à porter secours aux colons d'un même lieu, alors il serait du devoir des dites *Associations* de communiquer ensemble, afin d'aviser au meilleur fonctionnement du système.

ARTICLE X.—Tout colon protégé par l'*Association de Secours* qui sera trouvé coupable d'abus de confiance, perdra droit aux faveurs de la Société et sera rayé de la liste des secourables.

**ARTICLE XI.**—Il est formellement arrêté que l'aide accordé aux colons ne s'étendra qu'à ceux qui tiennent feu et lieu sur leurs lots respectifs.

#### DEVOIRS DES OFFICIERS.

Les devoirs des officiers se résument ainsi :

1o. Le Directeur-Président, ou en son absence, le Président-Adjoint, devra présider toutes les assemblées générales ainsi que celles du Bureau de Direction, y maintenir l'ordre et veiller en général à l'exécution fidèle des réglemens, statuts et procédés de la Société. En cas de division égale dans les votes, le Président pourra donner sa voix qui sera prépondérante.

2o Le Secrétaire rédigera, tiendra, conservera les procès-verbaux des assemblées générales, les minutes du Bureau de direction, et tous les documents qui ont rapport à la Société.

3o. Le Trésorier devra recevoir les deniers ou les grains qui lui seront confiés, les déposer dans un lieu sûr, et ne s'en désaisir que sur un vote du Comité de régle, certifié par le Directeur-Président.

4o Le Bureau de Direction sera composé des Présidents, Vice-Présidents, Secrétaire, Trésorier, et de 20 autres membres de la Société. Le *quorum* du dit Bureau de direction sera de cinq membres. Il aura la direction et l'administration des affaires, de même que les revenus de la Société. Il devra rendre compte de ses opérations à l'assemblée générale du mois de juillet. Il aura également le droit de faire tous les réglemens nécessaires pour la bonne administration de la société.

Tels sont la Constitution et les Règlements rédigés par l'auteur de ce patriotique Projet. Durant les six années que Mr. Drapeau dirigea la colonisation du comté de l'Islet, on vit surgir trois groupes principaux sur la seule route Elgin, (à part certains établissements naissants sur le Chemin Taché non encore ouvert suffisamment) lesquels, aujourd'hui, forment trois belles paroisses, ayant église, curé et municipalité organisée.

En consultant le rapport de Mr. Drapeau, pour la première année, on voit qu'il n'y avait que cinq ou six familles établies au printemps de 1859, demeurant dans de pauvres taudis, ou cabanes à sucre; ne possédant point d'animaux; peu d'acres défrichés; tandis que six années plus tard, en 1865, le rapport de l'année du même Agent mentionnait la présence de 130 familles, formant une population totale de 1,100 âmes; des défrichements qui s'élevaient au-dessus de 5,000 acres; un bétail nombreux relativement, avec des maisons confortables et bien construites.

## CHAPITRE V.

---

(1863—1875.)

SOMMAIRE.—Ouvrage publié sur les *Développements de la Colonisation du Bas-Canada*.—Brochure intitulée: *Coup-d'Œil* sur les ressources productives et la richesse du Canada.—Appréciations sur ces travaux littéraires et statistiques par plusieurs savants de l'Europe.—Polémique à propos de l'instruction agricole.—Entrée au Département des statistiques du Canada pour la compilation analytique des matières numériques, géographiques et historiques éparses çà et là.—Polémique ardente à propos du Tombeau de Champlain, fondateur et premier Gouverneur de Québec.

1863.—Nous avons de Mr. Drapeau un livre de plus de 600 pages, publié en 1863, et intitulé : *Etudes sur les développements de la Colonisation du Bas-Canada (1851—1861) depuis dix ans*, lequel ouvrage renferme tous les groupes ou centres de colonisation qu'il y avait alors dans le Bas-Canada. Cette œuvre importante a

reçue l'adhésion de toute la presse du Canada, des Etats-Unis et des principaux journaux et écrivains de la France.

L'année suivante, Mr. Drapeau lançait dans le public une nouvelle brochure intitulée : *Coup-d'Œil sur les ressources productives et la richesse du Canada*, destinée à faire suite aux *Etudes* sus-mentionnées. Plusieurs savants de la France, de la Belgique, qui s'occupent d'économie politique, ont publié sur ce travail des comptes-rendus bibliographiques très étendus et très flatteurs pour l'auteur.

\* \* \*

1865.—Après avoir dépensé quinze années de sa vie pour activer le développement de l'agriculture et de la colonisation, il fut appelé à figurer sur un autre théâtre.

Il avait servi la cause agricole avec une ardeur et une habileté qui furent remarquées par bon nombre d'hommes capables de bien juger, surtout à l'occasion de la polémique qu'il eut à soutenir avec Mr. Emile Dumais, alors professeur d'agriculture au Collège Ste. Anne, à propos de l'instruction agricole dans les écoles

primaires, la fondation de Fermes expérimentales, et autres questions de la même importance, qui furent autant de données qui servirent plus tard dans la confection des lois qui se rattachent à ces œuvres, lors de la Confédération des Provinces du Canada.

Mr. le Dr. J. C. Taché, qui venait d'être nommé député-ministre du Département de l'Agriculture, avait conçu de grands projets pour enrichir davantage les tablettes historiques du Canada, et afin de mettre à exécution ses projets, il fit appeler auprès de lui Mr. Drapeau, et le chargea de la compilation analytique des matières numériques, géographiques et historiques, distribuées çà et là dans les Ouvrages ou Mémoires sur le Canada, tant manuscrits qu'imprimés.

Ce travail de recherches et de compilation a duré quinze années, et il est d'une importance de premier ordre. C'est grâce à une partie de ce travail retrospectif que les recensements de 1871 et 1881 se trouvent si richement dotés des États de population que l'on y trouve, depuis l'établissement du pays jusqu'à nos jours, ainsi que le magistral chapitre qui concerne l'Acadie et les Acadiens.

Il faut noter, ici, que ce colossal travail du

Recensement de 1871, dirigé par le Dr. Taché, et si hautement apprécié dans tout le monde, à su rendre pleine et entière justice à Mr. Drapeau, dans l'Introduction qui se trouve en tête du premier volume, pour ses travaux, de même qu'aux autres employés du Département qui y ont contribué.

\* \* \*

1866—Nous croyons devoir rappeler à la mémoire du lecteur la célèbre polémique qui s'engagea entre M. Drapeau et MM. les abbés Laverdière et Casgrain, au sujet de la prétendue découverte faite à Québec, en 1866, du Tombeau de Champlain, premier gouverneur de la colonie.

Cette discussion, qui dura plusieurs mois, fut très vive de part et d'autre, et elle jeta beaucoup de lumière sur certains faits de notre histoire.

L'honorable Mr. Cauchon, rédacteur du *Journal de Québec*, ayant cru devoir descendre dans la mêlée, fut impitoyablement malmenée, ainsi que les deux autres discutants, d'après l'opinion générale. La preuve en devint encore plus

frappante, quelques années plus tard, lors de la publication d'un article dans *l'Opinion Publique*, de Montréal, portant la signature de l'un des combattants, Mr. l'abbé Casgrain, dans le cours duquel il apparaît clairement que la partie avait été gagnée par Mr. Drapeau. Cette révélation, dont le but était aussi honorable que nécessaire à la vérité de l'histoire, faite par le savant abbé, lui valut les louanges de tout le monde.

La lecture que l'on pourra faire de ces documents sera suffisante pour faciliter l'intelligence des points qui furent alors discutés.



## CHAPITRE VI.

(1876—1882.)

**SOMMAIRE** — Publication du *Foyer Domestique*, et plus tard de *l'Album des Familles*, pour la diffusion de la saine littérature et des actions illustres de l'histoire du pays. — Dévouement au Chant de l'Eglise durant plus d'un demi siècle. — Aspirations politiques

**1876**—Le dévouement extraordinaire de Mr. Drapeau devait encore s'exercer au profit de l'intelligence, par le ministère de la presse. Désireux de doter les familles canadiennes d'une publication mensuelle destinée à la diffusion de la bonne littérature, de l'histoire, des sciences et des actions illustres des temps passés, etc., il fonda, au mois d'Avril 1876, le *Foyer Domestique*. Cette publication, qui ne tarda pas à être placée au premier rang, par sa valeur et son importance, reçut la collaboration des meilleures plumes du Canada. Ce journal, très coûteux,

fut publié jusqu'au mois de décembre 1879, sous le titre ci-dessus mentionné, lequel fut remplacé par l'*Album des Familles*, le 1er Janvier 1880, se composant comme son devancier de matières choisies qui faisaient les délices des âmes sérieuses et amies du bien et de la morale. C'était, de fait, la même publication qui se continuait sans le titre.

Cette entreprise, comme cela arrive presque toujours, coûta à Mr. Drapeau des sacrifices considérables d'argent et de travail, et il se vit contraint, après huit années de labeur constant et la perte de toutes ses épargnes amassées durant les vingt années passées dans le service civil, à cesser sa publication, au mois de Juillet 1884.

L'énergie, le zèle, le dévouement de cet homme d'acier, malgré son âge, ne faiblissent pas. Voilà plus de quarante ans que son esprit de foi religieuse l'a fait se joindre aux groupes des chanteurs de nos basiliques, pour contribuer au chant liturgique de l'Église.

A Québec, à Montréal, aujourd'hui à Ottawa, toujours on l'a vu au premier rang, par l'assiduité, le désintéressement, etc., à rendre des services signalés avec une abnégation qui ne s'est jamais démentie. A Québec, on le voit fon-

der en 1849, lors de l'établissement de l'Archiconfrérie, et diriger durant dix années consécutives, le chœur de l'orgue de l'Eglise St. Jean.

Ce fut sous sa direction que se firent entendre les chants sacrés de la lugubre cérémonie de la translation des ossements des Braves miliciens et Soldats français de 1760, à la Basilique de Québec, il y a trente ans et plus. Cette cérémonie fut l'une des plus imposantes qui se soient vues en Canada.

A Ottawa, jusqu'à ces derniers temps, il fut le directeur du chœur de l'orgue de la Basilique; il s'y employa avec le même dévouement et le même zèle d'autrefois. On aime toujours à entendre retentir cette voix forte, éclatante et sonore, que la veillesse n'a nullement altérée—notons que Mr. Drapeau porte allègrement ses soixante-et-huit années !

\* \* \*

**1882**—Mr. Drapeau, sans prendre part aux luttes politiques depuis qu'il était entré dans le service civil, suivait des yeux, cependant, la marche des affaires, et ne dissimulait pas son

inquiétude de voir ses compatriotes se diviser si fatalement sur toutes les questions concernant le progrès et l'avenir du pays et de ses habitants.

Les élections fédérales devaient avoir lieu au mois de juin 1882, et les électeurs du comté de l'Islet, (P. Q.) fatigué de la situation faite au Comté par l'opposition constance du Député alors siégeant, contre le gouvernement; opposition nuisible d'après l'opinion des électeurs des deux partis politiques.—et qui avait eu pour effet de faire tarir la source officielle des octrois destinées à la colonisation et aux travaux publics du comté,—désiraient mettre fin à cet état de chose. Dans ce but, ils arrêchèrent le projet de s'adresser à Mr. Drapeau, ci-devant directeur de la colonisation du comté, afin de le solliciter à venir comme candidat fédéral. Une députation se rendit auprès de lui, et une réquisition le priant de se dévouer, comme autrefois, aux intérêts du comté, lui fut adressée, l'assurant que le parti conservateur, augmenté d'un grand nombre de libéraux, serait compacte pour faire la lutte et faire triompher sa candidature.

En vue de rendre service au comté, il résigna l'emploi qu'il occupait dans le service civil, et se rendit au chef-lieu du comté, à St. Jean Port-

Joli, où il lui fut présenté une adresse de Bienvenue, remplie de beaux sentiments, et dans laquelle on lui renouvelait l'offre du mandat.

M. Drapeau, dans sa réponse à l'adresse de bienvenue, si agréable à son cœur, fit voir la responsabilité que cette dignité allait lui imposer, mais qu'avec l'appui des conseils des électeurs, il espérait pouvoir remplir sa mission, et aider au développement de l'agriculture et de la colonisation dans le pays, et surtout dans le comté de l'Islet, dont il connaissait parfaitement les besoins ; et il voulait que ces deux importantes questions fussent les deux principaux articles de son programme d'économie politique. Il accepta de nouveau, et cette fois publiquement. Se croyant bien assuré qu'il n'avait à lutter que contre le candidat siégeant, appartenant au parti libéral, il ne fut pas peu surpris de voir poindre à l'horizon une candidature bâtarde, qui n'avait aucunement été sollicitée, et qui se révélait pour la circonstance, revêtu du manteau conservateur. Au fond, comme cela a été démontré plus tard, ce n'était rien moins qu'une ruse politique.

Sous ces circonstances, et par un incident inexplicable, Mr. Drapeau ne se présentât point le jour de la nomination, sachant que la lutte

devenait inutile, et il laissa à son opposant de la dernière heure et à ceux qui l'inspiraient, la responsabilité de cette téméraire et déloyale démarche, qui se termina par la plus humiliante défaite, tout pour le candidat déguisé que pour ceux qui lui avait préparé les voies.

\* \* \*

Des lettres particulières nous font connaître que des groupes influents, dans trois ou quatre comtés, où les intérêts de la colonisation étaient négligés et en souffrances, se seraient adressés à notre actif compatriote, mais que celui-ci aurait décliné l'honneur qu'on lui offrait, pour des raisons particulières. On sait que sa prédilection était toute entière pour le comté de l'Islet, où il avait longtemps résidé, et qu'il devait encore habiter, s'il eut été élu député du Comté.

Il est malheureux, — ajouterons-nous, — que cet actif ami des colons et des cultivateurs ne soit pas entré au Parlement, surtout à la Chambre Provinciale de Québec, car il aurait su convaincre le gouvernement et la législature sur la nécessité de faire progresser l'œuvre du défrichi-

chement des terres de la Couronne, et empêcher, par là, le dépeuplement du pays au profit des États-Unis. Plus d'un comté aurait donc profité de son travail, et la législature aurait bénéficié de son expérience en fait de colonisation.



## CHAPITRE VII.

—

(1883—1890.)

**SOMMAIRE.**—Nouvelles considérations politiques et Conseils.—Projet soumis à l'attention publique touchant la formation d'un parti vraiment national.—Mutisme des Chefs politiques des deux partis, à ce sujet.—Événements du Nord-Ouest et ses effets.—Publication de la *Lyre d'Or*.—Conclusion.

**1883**—M. Drapeau, après les élections de 1882, se mit à étudier avec plus d'ardeur encore les questions politiques, mais découvrant l'hypocrisie, la lâcheté, et la cangrène qui rongent le cœur des partis, crut devoir soumettre, au mois de juin 1883, un projet touchant les destinées futures de la politique, au point de vue des intérêts franco-canadiens.

Dans un Manifeste imprimé, où il était question de fusionner ensemble les idées favorables aux intérêts du peuple avant ceux des partis

actuels, qui se disputent sans relâche le Pouvoir, M. Drapeau s'exprimait ainsi :

“Les hommes modérés des deux grands partis politiques qui divisent aujourd'hui les Canadiens-français, sont fatigués des luttes incessantes et regrettables qui existent ; luttes que l'on serait presque tenté, parfois, de qualifier d'anti-patriotique, tant les malheureux effets qu'elles produisent diminuent l'influence que les Canadiens pourraient exercer dans l'affirmation de leurs droits et privilèges.

“Pour faciliter cet important rapprochement des volontés agissantes, je sou mets l'idée de fonder un journal politique de premier ordre, qui serait indépendant, suivant que le démontre le Prospectus ci-joint, lequel serait appelé l'*Union Nationale*. Il serait l'organe du nouveau parti, qui se recruterait parmi les hommes modérés et désireux de voir rayonner la paix dans le pays.”

Et le *Prospectus*, dont il est fait mention plus haut, d'ajouter :

“ Cette entreprise n'est pas une œuvre de parti mais de principe. Cette feuille ne sera aucunement liée aux hommes de parti ou de coterie ; elle donnera son appui avec indépendance à ceux qui en seront dignes, comme elle combattra les mesures qui ne paraîtront pas favorables au peuple, de quelque parti qu'elles viennent.

“En union avec le Saint-Siège, nous défendrons avec persévérance les droits de l'Eglise, sous l'étendard de la religion catholique et de l'Episcopat de ce pays.

“Nous soutiendrons l'union étroite qui doit exister entre l'Eglise et l'Etat.

Dans l'ordre économique, *l'Union Nationale* s'efforcera :

« De combattre pour le soutien des idées politiques favorables à notre pays.

« Tout en reconnaissant en Canada l'utilité d'une opposition loyale et honnête, nous ferons taire les mesquines ambitions qui pourront être contraires aux intérêts généraux du pays, et nous soutiendrons toute mesure favorable au peuple.

« Nous prônerons le respect dû aux hommes politiques bien pensants et bien disposés, de quelque parti qu'ils appartiennent, afin d'unir toutes les volontés pour promouvoir les intérêts du pays, et ceux de la Province de Québec en particulier, sans distinction de nationalité ou de croyance.

« Si nous voulons voir la province de Québec marcher dans la voie du progrès, il faut que tout le monde mette l'épaule à la roue, cette maxime est celle des vrais patriotes.

« De prêcher l'économie dans les dépenses administratives, mais soutenir les entreprises favorables au développement des ressources du pays, telles que la colonisation et l'ouverture des chemins, ainsi que les compagnies de chemins de fer établies au point de vue de l'agriculture, de la colonisation et du commerce.

« Il est inutile de cacher—ajoute le *Prospectus*,—que si nous voulons voir la province de Québec sortir du triste état où elle se trouve, il faut que la réconciliation se fasse parmi les hommes qui ont mission de légiférer et de servir plus étroitement le pays, autrement le système représentatif devient une véritable fiction, et les députés trop

exclusifs ne représentent plus que leur individualité, et nullement les comtés qui les envoient au Parlement.

« En prêchant l'union, la conciliation, nous faisons un acte patriotique, et qui est plus acceptable que la coalition peut-être, à cause des exigences qui en rendent l'application très difficile pour ne pas dire impossible.

Comme le disait un homme politique (l'hon. Mr. Chapleau), il y a quelques années :

« Comment voulez-vous que le gouvernement, que la législature, que la presse s'occupent sérieusement d'élaborer des projets fructueux pour développer toutes nos ressources négligées ? C'est à peine si on a le temps de panser ses blessures, de réparer ses armes, de renouveler ses munitions ! Qu'y a-t-il à faire ?

« A tous ceux qui ont mission d'enseigner, de bien réfléchir et de se mettre à l'œuvre.

« Une société ne peut subsister sans la soumission à l'autorité, sans l'abandon d'une partie de sa volonté à celui qui représente la volonté générale.

« Il faut que l'on se dise, une bonne fois, que ce n'est pas une question de goût, ni une question d'amour-propre, c'est une question de devoir, une question de sacrifice »

\* \* \*

Cette proposition,—comme bien d'autres également utiles,—fut écartée par les chefs politiques des deux partis ; et ils refusèrent de s'astreindre aux obligations qu'elle comportait.

Les gouvernements veulent régner en despotes ; l'opposition ne cède jamais.

Nonobstant cette tiédeur, il arriva peu de temps après, à l'occasion de la mort de Riel, qu'une fraction du parti conservateur se détacha du groupe principal, et alla se joindre aux libéraux, pour former le parti national actuel. On sait le reste.

Comme on le voit, par les longues citations que nous avons rappelés du *Manifeste* de M. Drapeau de 1885, son programme politique semble acceptable, et nul doute qu'il le fera triompher à son heure.

\* \* \*

1888.—M. Drapeau, qui ne pouvait vivre sans se créer dans l'esprit quelque occupation, et qui espérait se refaire de ses pertes passées, fonda la *Lyre d'Or*, le 1er janvier 1888, pour faire suite à l'*Album des Familles*. Ce fut un très beau journal catholique.

Jamais publication ne fut mieux soigné que celle-ci, et les matières publiées, durant les dix-huit mois qu'elle a vécue, sont de premier choix. Mais c'est avec un regret profond que nous vi-

mes le public religieux, pour lequel cette publication avait été entreprise, demeurer tiède et indifférent, en refusant d'y contribuer par un abonnement, ce qui fut cause de la suspension de cette importante publication, en juillet 1889, laissant son éditeur se débattre pour solder un déficit de six cents piastres, qu'il vient de combler.

\* \* \*

**1890.** On prête à Mr. Drapeau l'idée de quitter bientôt la Capitale fédérale pour aller résider dans la province de Québec, à Saint-Jean d'Eschailon, comté de Lotbinière, où se trouve son beau-frère, le Révérend Messire P. O. Drolet, curé du lieu.

L'intention de notre compatriote, paraît-il, serait de poursuivre dans le calme de la solitude ses travaux de recherches historiques et statistiques, pour continuer la publication déjà commencée de *l'Histoire illustrée des Institutions Charitables et d'Education du Canada*, dont le premier fascicule a paru il y a déjà quelques années, racontant à la gloire de Dieu les actions illustres de la charité chrétienne qu'ont sut

accomplir les institutions religieuses du pays, depuis leurs fondations jusqu'à nos jours.

Cet immense travail, dont les matériaux sont rassemblés, formera cinq volumes, d'après le prospectus que nous avons sous les yeux.

La lecture de cette œuvre pacifique et de concorde, qui doit relater les actions d'une multitude de personnes de toutes origines et de toutes croyances religieuses, sera donc comme un *Pèlerinage* pour les âmes patriotiques et compatissantes; un pèlerinage dont chaque "*Station*" présentera l'illustration de quelque vertu particulière.

Ces divers volumes auront aussi pour but de présenter au lecteur le tableau profondément touchant des actes de miséricorde et de bienfaisance qui s'accomplissent dans les *Hôpitaux* et les *Lazarets*; dans les *Hospices* et les *Asiles*; dans les *Orphelinats*; et de rappeler également les actions philanthropiques de la noble *Société de St. Vincent de Paul*, dont la mission est de soulager les souffrances du pauvre à l'ombre des plis glorieux du drapeau de la charité; de faire apprécier les avantages qu'offrent les *Sociétés de Secours Mutuels*, dont l'idée morale et économique est de stimuler l'esprit de confraternité parmi les ouvriers des villes, et de leur procurer

des secours dans le malheur et les maladies; de mettre en lumières les actes obscurs d'un grand nombre de citoyens éclairés, et de vertueuses femmes, qui consomment leurs forces et vouent toutes les ressources de leur intelligence et de leur cœur à l'*Education* de la jeunesse, dans les Collèges, les Académies et les Pensionnats. C'est un héroïque apostolat dont on n'apprécie pas assez le mérite. Orner l'esprit et le cœur, fortifier la piété, faire germer dans l'âme les généreux dévouements, le patriotisme, la charité chrétienne, l'amour du prochain, et autres grandes vertus—telle est la sublime mission de ces nombreux ouvriers de l'intelligence.

Nous formons donc des vœux pour que cette œuvre importante soit menée à bonne fin.

\* \* \*

En terminant cette biographie, nous désirons payer une dette de reconnaissance, ainsi qu'aux amis qui nous ont renseigné sur bien des faits politiques que nous ignorions, et qui ont grandement aidé cet humble travail, voué à faire connaître une vie pleine d'activité et de dévouement, tant pour la société que pour la religion

276 Pour la vente de cette brochure voir au VERSO  
la liste. —

## AUX MARCHANDS ET AUTRES.

Le soussigné est en mesure d'expédier, *franco de port*, autant d'exemplaires qu'il plaira aux marchands d'acheter, aux conditions et prix qui suivent, savoir :—

12 exemplaires	pour	<b>82.40.</b>	(20 par cent de remise)
25	"	<b>4.00.</b>	(37 1/2 " " )
50	"	<b>7.00.</b>	(45 " " )
100	"	<b>12.50.</b>	(50 " " )

payable (par mandat postal) dans les trente jours après la réception du colis.

Pour ceux qui achèteront 100 exemplaires, ou plus, ils pourront payer par un billet à trois mois, à leur choix.

Comme information plus générale, pour MM. les marchands, j'ai lieu de croire que cette brochure se vendra avec une grande célérité, étant remplie de faits et renseignements historiques et politiques d'une période très émouvante, qui comprend au moins cinquante années, et au centre de laquelle vient se mêler celle de 1837.

S'adresser par lettre à

**FÉLIX de VAUDREUIL,**

(Agent propagateur)

No. 20, Rue Water, Ottawa.

# CETTE BIOGRAPHIE

EST EN VENTE

## AUX ENDROITS QUI SUIVENT, SAVOIR :

OTTAWA, chez Mr. P. G. GUILLAUME, libraire, rue Sussex.

MONTREAL, chez MM. CADIEUX & DEROME, libraires,  
1603 rue Notre-Dame.

TROIS-RIVIERES, chez Mr. P. V. AYOTTE, libraire, coin  
des rues Notre-Dame et du Platon.

QUEBEC, chez Mr. J. A. LANGLAIS, libraire, rue Saint-  
Joseph, St. Roch de Québec.

LEVIS, chez MM. MERCIER & Cie, libraires, Paroisse  
de Notre-Dame.

DRUMMONDVILLE, (P. Q.), chez Mr. J. R. BRILLON,  
libraire.

WATERLOO (P. Q.), chez Mr. J. A. CHAGNON, libraire.

SHERBROOKE, au Bureau du PIONNIER.

ST. HYACINTHE, au Bureau du COURRIER.

SOREL, chez Mr. J. M. CHARLAND, agent d'affaires com-  
merciales.

HULL, (P. Q.), chez Mr. A. LAPIERRE, libraire, rue Prin-  
cipale.

---

## POUR TOUS LES ETATS-UNIS

S'adresser au Gérant de la SOCIÉTÉ DE PUBLICATIONS FRAN-  
ÇAISES DES ETATS-UNIS, à LOWELL (Mass), ou par  
lettre adressée (P. O. Boîte 638.)

---

Prix de la Brochure - 25 cts.